

**EDITIONS SALABERT FRANCE**  
Société Anonyme au capital de 424 732 €  
Siège Social : 4-6 place de la bourse – 75002 PARIS

572 093 144 RCS PARIS

-----\*\*\*----- 573 9324

Grefte du Tribunal  
Commerce de Paris  
J M R

20 Nov. 2003

76043  
N° DE DÉPOT

## EXTRAIT

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Réunie extraordinairement**

**LE 30 DECEMBRE 2002**

-----\*\*\*-----

L'an deux mille deux,

Le 30 décembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société EDITIONS SALABERT FRANCE, société anonyme au capital de 424 732 €, divisé en 5 516 actions de 77 € chacune, dont le siège est 4-6 place de la bourse – 75002 PARIS, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 13 décembre 2002, à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Stéphane BERLOW, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société EDITIONS RICORDI FRANCE, représentée par M. Stéphane BERLOW, seul actionnaire acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

M. Nicolas MOINAUX est désigné comme secrétaire.

\*

\*

\*

Le Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 13 décembre 2002, est absent et excusé.

\*  
\*      \*

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent 5506 actions sur les 5 516 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport du Conseil d'Administration sur la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- un exemplaire des statuts,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

\*  
\*      \*

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

\*  
\*      \*

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

\*  
\*      \*

Il est ensuite donné lecture des rapports du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer :

- en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :
  - Le Cabinet KPMG Audit - Département de KPMG S.A  
dont le siège est situé 1, Cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex
- en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :
  - M. Frédéric QUELIN  
demeurant 1, Cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex

pour la durée légale de six exercices, à compter du contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

\*  
\*      \*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Cabinet KPMG Audit et M. Frédéric QUELIN ont fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de leur dit mandat.

---

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*  
\*   \*  
\*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié Conforme  
Le Président  
M. Stéphane BERLOW

